



Conseil économique et social

Distr. générale
31 janvier 2006
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Quatorzième session

1^{er}-12 mai 2006

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2006-2007 : session d'examen

Lettre datée du 31 janvier 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de Beijing sur l'hydroélectricité et le développement durable, adoptée au Colloque des Nations Unies sur l'hydroélectricité et le développement durable qui s'est tenu à Beijing du 27 au 29 octobre 2004 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document de la quatorzième session de la Commission du développement durable.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Wang Guangya**

* E/CN.17/2006/1.



**Annexe à la lettre datée du 31 janvier 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de Beijing sur l'hydroélectricité
et le développement durable**

1. Nous, représentants de gouvernements et d'administrations locales, de sociétés de production et de distribution d'électricité, d'entités du secteur privé, d'organismes des Nations Unies, d'organisations financières multilatérales et d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, des milieux scientifiques et universitaires et d'organisations industrielles internationales, réunis dans le cadre du Colloque des Nations Unies sur l'hydroélectricité et le développement durable, tenu à Beijing du 27 au 29 octobre 2004, réaffirmons notre détermination commune à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs en matière de développement durable définis dans l'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

2. Nous réaffirmons que l'accès à l'énergie est une condition essentielle du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs et engagements du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

3. Notant avec inquiétude que 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'électricité, nous demandons instamment à toutes les parties prenantes de travailler de concert afin de fournir des services énergétiques à tous par des moyens fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement.

4. Nous insistons sur le fait qu'un meilleur accès à l'énergie créera de nouvelles possibilités en matière de croissance économique, d'éducation, de services de santé, de formation et d'emplois, et améliorera la productivité des entreprises, contribuant ainsi à la réduction durable de la pauvreté.

**Importance stratégique de l'hydroélectricité
pour le développement durable**

5. Rappelant que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg préconise de diversifier l'offre d'énergie et d'augmenter substantiellement la part, à l'échelle mondiale, des sources d'énergie renouvelables, dont l'hydroélectricité, nous notons que l'hydroélectricité est susceptible de contribuer à la réalisation de ces objectifs.

6. Nous rappelons en outre qu'il est souligné dans la Déclaration politique adoptée à la Conférence internationale sur les énergies renouvelables, tenue à Bonn du 1^{er} au 4 juin 2004, que les énergies renouvelables, telles que l'hydroélectricité, associées à une utilisation plus rationnelle de l'énergie, peuvent contribuer au développement durable, à l'amélioration de l'accès à l'énergie (en particulier en faveur des pauvres) et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

7. L'hydroélectricité est une source d'énergie importante, qui représente environ 20 % de la production mondiale. Elle a contribué au développement, tant dans les pays développés qui ont exploité la majeure partie de leur potentiel hydroélectrique

viable sur le plan technique et économique, que dans certains pays en développement où l'hydroélectricité a favorisé la réduction de la pauvreté et la croissance économique grâce au développement régional et industriel. À cet égard, nous notons que les deux tiers du potentiel hydroélectrique économiquement viable demeurent inexploités et que 90 % de ce potentiel se trouve dans les pays en développement. En Afrique, moins de 5 % de ce potentiel est exploité. Nous affirmons que l'important potentiel restant dans les pays en développement et en transition peut être mis en valeur au profit de ces pays, en gardant à l'esprit que la population pauvre de la planète n'utilise qu'un vingt-cinquième de l'énergie consommée par la population riche.

8. Bien que convaincus de la nécessité de développer durablement la production hydroélectrique et d'envisager d'autres solutions, notamment la réhabilitation d'installations déjà en place et l'intégration d'équipements de production d'énergie hydraulique dans les systèmes de gestion de l'eau existants et futurs, nous soulignons que ce développement doit être viable d'un point de vue social, économique et écologique.

9. Nous affirmons avec force qu'il est nécessaire d'adopter une approche intégrée pour la construction de barrages, en gardant à l'esprit qu'en plus de générer de l'électricité, les barrages remplissent souvent des fonctions multiples, comme la fourniture d'eau pour l'irrigation, l'industrie et les ménages, la prévention des inondations et l'entretien de l'habitat. Nous notons avec inquiétude que la demande d'eau dans ces zones augmente déjà et que la concurrence autour des ressources en eau risque fort de s'intensifier à l'avenir.

Promotion d'un développement de l'hydroélectricité qui soit respectueux de l'environnement, socialement responsable et économiquement viable

10. Ayant entendu les déclarations d'experts sur les aspects sociaux et environnementaux de la question, nous reconnaissons que des avancées ont été réalisées par les gouvernements, les organisations financières et l'industrie dans l'élaboration de politiques, de systèmes et de directives adaptés au contexte de chaque pays en ce qui concerne l'évaluation des impacts écologique et social de l'hydroélectricité, l'atténuation de ces impacts et la prise en compte des préoccupations des communautés vulnérables touchées par le développement de l'hydroélectricité. Nous prenons également note des nombreux exemples de bonnes pratiques qui nous ont été présentés et invitons les gouvernements et l'industrie hydroélectrique à promouvoir leurs pratiques exemplaires, politiques, systèmes et directives et à s'en inspirer afin de favoriser la généralisation d'un développement de l'hydroélectricité qui soit économiquement, socialement et écologiquement viable.

11. En ce qui concerne les aspects sociaux, nous notons qu'il est indispensable pour la réussite de la réinstallation que les réinstallations soient réduites au minimum, que les promoteurs respectent les objectifs fixés en la matière et que la réinstallation fasse l'objet d'une planification rigoureuse avec la pleine participation des communautés touchées, en particulier les communautés vulnérables. Nous nous réjouissons de constater que certains gouvernements vont au-delà des bonnes pratiques en matière de réinstallation en instaurant un système de partage des

avantages avec les populations hôtes, et incitons les gouvernements à envisager d'intégrer des approches semblables dans leurs systèmes juridiques et réglementaires. Nous demandons en outre aux gouvernements et aux autorités régionales et locales d'accorder une attention particulière au respect des cultures.

12. En ce qui concerne l'impact écologique, nous reconnaissons que certains projets hydroélectriques ont eu des effets graves sur l'environnement. L'évaluation minutieuse de l'impact écologique et l'élaboration de plans d'atténuation et de gestion rigoureux font partie intégrante du développement durable de l'hydroélectricité. Nous notons que les évaluations et la planification sont actuellement soumises à des normes, mais que celles-ci ne sont pas toujours pleinement respectées. Nous enjoignons les maîtres d'ouvrage et les gouvernements de s'efforcer d'adopter les pratiques exemplaires dans ce domaine essentiel.

13. Nous demandons aux gouvernements de mettre en place des procédures qui mettent l'accent sur la nécessité de planifier le développement de l'hydroélectricité en tenant compte des caractéristiques des bassins fluviaux concernés et des diverses autres sources d'énergie possibles et en accordant l'importance qu'il convient aux facteurs environnementaux et sociaux, ainsi qu'aux facteurs économiques et financiers.

Développement de l'hydroélectricité : défis et possibilités en matière d'investissement

14. Notant que les projets hydroélectriques demandent des investissements considérables, nous demandons que des actions concrètes soient menées pour aider les pays en développement à financer la production durable d'hydroélectricité. Cette aide devrait prendre la forme de prêts multilatéraux et bilatéraux et de garanties, de crédits et de subventions adaptés au niveau de développement du pays concerné.

15. Notant par ailleurs que les quatre cinquièmes des investissements réalisés dans l'hydroélectricité dans les pays en développement pendant les années 90 ont été financés par le secteur public, nous saluons les intentions de la Banque mondiale et des banques régionales de développement de reprendre le financement des projets hydroélectriques durables.

16. Nous demandons instamment aux gouvernements de créer un environnement favorable afin d'attirer les investissements visant à cofinancer les projets hydroélectriques durables. Nous les exhortons en outre à mettre en place et à renforcer un cadre réglementaire transparent permettant les investissements tant nationaux qu'internationaux dans le développement de l'hydroélectricité.

17. Les gouvernements des pays en développement présents lors de la réunion prient les organisations bilatérales de reprendre elles aussi le financement du développement durable de l'hydroélectricité.

Hydroélectricité et développement durable : la voie de l'avenir

18. Ayant examiné les dimensions sociales, économiques et écologiques de l'hydroélectricité et sa contribution potentielle à la réalisation des objectifs de développement durable, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de développer

l'hydroélectricité d'une manière économiquement, socialement et écologiquement viable.

19. Ayant mis en commun des points de vue, des expériences et des pratiques exemplaires de toutes les régions du monde, nous invitons les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales, les associations industrielles internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile à examiner plus avant la question de l'hydroélectricité et du développement durable dans les instances appropriées, notamment lors de réunions régionales et en particulier en Afrique.

20. Nous invitons les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales, les associations industrielles internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile à rendre compte à la Commission du développement durable, en 2006, de leurs actions dans le domaine du développement durable de l'hydroélectricité.

21. Nous exprimons notre gratitude au Gouvernement de la République populaire de Chine pour avoir organisé le Colloque avec succès et au Gouvernement et au peuple chinois pour leur hospitalité et l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à l'ensemble des participants. Nous nous engageons à œuvrer avec détermination et de concert afin de mettre la production viable d'hydroélectricité au service de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs et engagements définis dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Beijing, le 29 octobre 2004